

Bibliothèque numérique

medic@

**Buisson, Jean Antoine Adolphe. -
Observations sur le code
pharmaceutique**

1830.

**Paris : impr. de
Poussielgue-Rusand
Cote : P5293**



Licence ouverte. - Exemplaire numérisé: BIU Santé
(Paris)

Adresse permanente : http://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica/cote?pharma_p5293x1830x01

(4830) 1

OBSERVATIONS

A MON BIENFAITEUR ET PÈRE,

M. BOUCHET,

EX-CHIRURGIEN EN CHEF DU GRAND HÔPITAL DE LYON, ETC.

Gage d'une bien vive Reconnaissance et d'une Tendresse filiale
sans bornes.

A M. BUSSY,

PROFESSEUR DE CHIMIE A L'ÉCOLE DE PHARMACIE, ETC.,

qui a dirigé mes premiers efforts dans mes études pharmaceutiques.

Hommage de ma Gratitude et de mon Respect.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE MESSIAGES-REDACTEURS

ADOLPHE BUISSON.



1884

A MON BIENFAITEUR ET PÈRE.

M. BOUCHET.

EX-CHIRURGIEN EN CHEF DU GRAND HÔPITAL DE LYON, ETC.

Gage d'une bien vive reconnaissance et d'une tendresse filiale
sans bornes.

A M. BUSSY,

PROFESSEUR DE CHIMIE A L'ÉCOLE DE PHARMACIE, ETC.,
qui a dirigé mes premiers efforts dans mes études pharmaceutiques.

Hommage de ma Gratitude et de mon Respect.

ADOLPHE BUISSON.

P. 5.293 (1830) 1

OBSERVATIONS

SUR

LE CODE PHARMACEUTIQUE.

THÈSE

SOUTENUE A L'ÉCOLE DE PHARMACIE DE PARIS

PAR JEAN-ANTOINE-ADOLPHE BUISSON (de Lyon).

La théorie sans la pratique est vague
et spéculative ; mais la pratique sans la
théorie est entêtée et aveugle.



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE POUSSIELGUE-RUSAND,

IMPRIMEUR DE L'ÉCOLE DE PHARMACIE,

RUE DE SÈVRES, N° 2.

1830.

PROFESSEURS DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

**OREILA.
DUMÉRIL.**

ÉCOLE DE PHARMACIE.

**LAUGIER, Directeur.
BOUILLON-LAGRANGE, Directeur adjoint.
ROBIQUET, Trésorier.**

PROFESSEURS DE LA MÊME ÉCOLE.

BUSSY.....	}	Professeurs de Chimie.
CAVENTOU.....		
NACHET.....	}	Professeurs de Pharmacie.
BOURIAT.....		
PELLETIER.....	}	Professeurs d'Histoire naturelle.
GUILBERT.....		
GUIART.....	}	Professeurs de Botanique.
CLARION.....		

Messieurs,



J'ai long-temps hésité avant d'oser vous soumettre les observations que j'ai essayées sur le Codex. Je redoutais d'abord les nombreuses difficultés inhérentes au sujet même; mais je redoutais surtout les difficultés d'une appréciation juste et impartiale sans pédantisme, sage et décente sans timidité. Il est bien difficile de ne pas être influencé en présence de ses maîtres!

Cependant depuis long-temps j'avais travaillé ce sujet; une étude assez longue et assez suivie m'avait fait apercevoir quelques erreurs, quelques omissions au milieu de ce grand ouvrage, et enfin une circonstance aussi flatteuse que puissante est venue déterminer mon choix. (1)

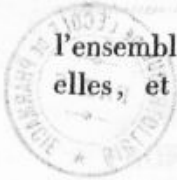
J'ai donc abordé ce sujet, espérant bien que le blâme, qui atteint si souvent celui qui échoue dans des sujets ambitieux, n'atteindra pas celui qui remplit un devoir et une obligation difficiles.

Je suis bien éloigné de croire la plupart de ces observations nouvelles; au contraire (et c'est là ce qui me rassure) plusieurs pharmacologistes distingués ont déjà signalé quelques erreurs et indiqué des améliorations. MM. Virey, Jourdan, Idt l'ont fait dans leurs ouvrages; et les savans rédacteurs du *Journal de Pharmacie*, dans ce recueil scientifique. J'ose aussi, après eux, en profitant de leurs habiles critiques et de l'état de la science plus avancé, proposer à mon tour quelques observations. Plusieurs leur appartiennent; quelques-unes peut-être seront nouvelles. Je les ai presque toutes réunies pour que ce travail, dénué de l'intérêt puissant attaché aux considérations générales et aux grandes questions, puisse au moins avoir le mérite de l'exactitude et de la vérité.

Pour traiter ces diverses questions le plus succinctement possible je suivrai dans leur marche les auteurs du Codex; quand j'en trouverai l'occasion je proposerai les réflexions que j'aurai faites en les plaçant au commencement de chaque chapitre; et puis ensuite j'en ferai l'application aux spécialités.

Je présente d'abord le tableau suivant du Codex, afin d'en faire mieux saisir

(1) La bienveillance de l'école de pharmacie de Paris, autorisée par le gouvernement, accorde une réception gratuite à l'élève qui, en deux années consécutives, remporte au concours de cette école quatre premiers prix dans les parties diverses qu'elle enseigne, la pharmacie, la chimie, la botanique et l'histoire naturelle. L'élève qui les a obtenus est tenu de publier une thèse sur un sujet dépendant de l'une de ces sciences.



l'ensemble et mieux apprécier les rapports des diverses parties entre elles, et pour faire voir en même temps la marche que je suivrai.

	1 ^o Règne minéral.....	
	2 ^o Règne végétal.....	
MATÈRE MÉDICALE.	3 ^o Règne animal.....	1 ^o Poids et mesures.
		2 ^o Densités et aréomètre.
	4 ^o Art de formuler.....	3 ^o Chaleur et thermomètre.
		4 ^o Estimation pondérative des mesures vulgaires, pincées, brassées, etc.
CODEX des MÉDICAMENS,	1 ^o Préparations et précautions pharmaceutiques.....	Election et récolte, dessiccation, conservation, renouvellement, purification, aptation aux usages médicamenteux, pulvérisation.
	2 ^o Médicaments extraits par l'analyse mécanique.....	Sucs, fécules, huiles volatiles fixes, pulpes, petit-lait.
	3 ^o Médicaments extraits par l'évaporation.....	Hydromel.
	4 ^o Médicaments extraits par distillation.....	Eaux distillées, huiles volatiles, alcoolats, sels et huiles empyreumatiques.
FORMULES.....	5 ^o Médicaments extraits par les dissolvans.....	Eaux, vins, bières, huiles, alcools, vinaigres médicinaux, avec ces divers liquides, plus le sucre et le miel.
	6 ^o Médicaments formés par la concentration des dissolutions.....	Mucilage, gélatine, extraits, résines.
	7 ^o Médicaments extraits par l'analyse.....	Acides et alcalis, sels et carbonates alcalins, corps simples.
	8 ^o Médicaments formés par la synthèse.....	Ethers, acides alcoolisés, sels, sulfures, savons, eaux minérales.
	9 ^o Médicaments faits par mélange pour l'usage interne.....	Espèces, poudres, masses molles, conserves, tablettes, opiat, pilules.
	10 ^o Médicaments faits par mélange pour l'usage externe.....	Cataplasmes, fomentations, collyres, linimens, cérats, graisses, onguens, emplâtres, toiles, escarrotiques, fumigations.

Je commencerai ces observations en en faisant une sur la première division de l'ouvrage. Il me semble que l'on ne devrait guère réunir sous le titre de *Matière médicale* les trois règnes de la nature avec l'art de formuler. Il ne me paraît pas convenable en outre de réunir sous ce dernier titre des dissertations sur les poids et les mesures, sur les densités et l'aréomètre, la chaleur et le thermomètre, l'estimation pondérative des mesures vulgaires, telles que brassées, poignées, pincées, etc. Ces dissertations me paraissent être de simples notions préliminaires, et me semblent devoir être désignées ainsi.

Elles renfermeraient des règles sur le mécanisme des formules, sur les précautions à prendre pour faire subir aux écorces, bois ou racines, soit des décoctions, soit des infusions, macérations, suivant leur nature plus ou moins ligneuse, et suivant les altérations que peut apporter la température dans leurs principes fixes ou volatils, etc. Tel serait l'art de formuler.

Il serait convenable peut-être d'y ajouter la détermination approximative des médicamens en général, et des substances vénéneuses spécialement. On ne peut pas, je le sais, préciser les doses des remèdes, mais on peut indiquer à quelle dose, règle générale, ils peuvent devenir dangereux. Cette mesure suffirait pour prévenir bien des accidens, et elle ne lierait les médecins en aucune manière, car ils ordonneraient toujours comme juste leur semblerait; les méprises seules seraient empêchées, puisque dans ces cas les pharmaciens, avant d'exécuter l'ordonnance, s'assureraient auprès des médecins si la dose indiquée est bien celle voulue. Cette posologie et toutes les additions précédentes seraient réunies sous le titre de *Notions pharmaceutiques préliminaires*; elles présenteraient ce tableau.

CODEX.	{	Notions pharmaceutiques préliminaires.	{	Poids et mesures.
		Matière médicale.....	{	Chaleur.
		Formulaire.	{	Densité.
			{	Art de formuler.
			{	Règne inorganique.
			{	Règne organique.

Il conviendrait bien aussi de supprimer l'ancienne division des trois règnes et d'y subsister la division nouvelle ; mais cette partie est-elle bien utile dans un Codex, et peut-on l'offrir avec avantage dans cet ouvrage lorsqu'elle se trouve dans tous les traités qui font loi à cet égard ?

Je termine là les observations que je me proposais sur cette première division ; j'en émettrai encore quelques-unes sur les subdivisions quand j'aurai traité la deuxième partie de cet ouvrage ; quoique subdivisée d'une manière assez commode et suffisante elle ne peut plus désormais être adoptée. De toutes parts les sciences marchent et avancent ; elles se forment une langue claire, juste, en harmonie avec leurs progrès ; elles ont rejeté un langage suranné et ridicule, et leurs travaux n'ont pas été perdus ; la confusion ne s'y est point introduite ; au contraire elles en sont devenues plus faciles et plus sûres : la pharmacie seule persistant dans son ancienne route craint pour elle des dangers qui n'ont pas atteint et ne pouvaient atteindre celles qui l'ont devancée ; elle n'a que des exemples à suivre et aucun écueil à éviter ; qu'attend-elle donc ? Des efforts partiels ont déjà réveillé l'attention assoupie ; ils ont engagé une discussion qui amènera, tout porte à le croire, les plus heureux résultats.

Alors une nomenclature claire et simple nous sera donnée et avec elle une classification plus heureuse ; l'étude de la pharmacie sera simplifiée et en acquerra plus d'attraits ; nos praticiens plus excités pourront alors cultiver la chimie et les sciences accessoires comme du temps de nos pères : le titre de pharmacien alors pourra peut-être égaler, faire oublier même celui de chimiste ou de botaniste, qu'il devrait réunir dans sa définition comme le titre de docteur en médecine réunit ceux de médecin, de chirurgien, etc. Exprimant l'opinion de voir changer cette classification en totalité, je pense ne devoir pas m'appesantir sur tous les défauts qu'elle pourrait présenter : je n'en signalerai que quelques-uns.

PREMIÈRE SECTION.

Il y a confusion, ce me semble, lorsque dans la première section on réunit les préparations et les précautions pharmaceutiques. Dans la même division, désignée sous le nom de *formules*, ces précautions pharmaceutiques constituent l'élection, la récolte, le renouvellement, la conservation des drogues ; ces opérations sont évidemment bien distinctes des *formules*. Il serait plus convenable de former une section sous le titre de *Adaptation aux*

usages médicaux. Cette section comprendrait les divers articles précités, et pourrait être réunie alors dans cette troisième division de l'ouvrage, dont on changerait le titre de *formules* en celui de *formulaire*.

SECONDE SECTION.

L'hétérogénéité de la deuxième section en montre les défauts d'une manière bien évidente; on y trouve les fécules, les huiles fixes et volatiles, les pulpes et le petit-lait réunis en vertu de leur extraction par l'analyse mécanique, et l'on est forcé de séparer les huiles volatiles obtenues par expression et par distillation. On sépare de même l'huile de ricin obtenue par l'emploi de l'alcool d'avec l'huile de ricin obtenue par la presse, l'huile d'œufs des autres huiles, etc.

TROISIÈME SECTION.

Dans la troisième section on ne trouve qu'un seul médicament, c'est l'hydromel vineux. Il est complètement isolé des alcools, dont il a cependant toutes les propriétés et la composition.

QUATRIÈME SECTION.

La quatrième renferme les médicaments obtenus par la distillation, et l'on y place à côté les uns des autres les eaux distillées, les huiles volatiles, les sels et les huiles empyreumatiques: il n'y a évidemment aucune affinité entre les eaux distillées et les sels ammoniacaux.

CINQUIÈME SECTION.

On pourrait facilement, je crois, trouver une division des sirops préférable à celle qui est admise, et qui les classe en sirops simples et composés, purgatifs ou altérans.

SIXIÈME SECTION.

On devrait bien sans doute séparer les alcalis végétaux des extraits et des mucilages au milieu desquels ils sont placés.

On réunit encore à ces médicaments les résines et gommés-résines, ou du moins leur purification; cette opération m'y semble déplacée, et devrait, je crois, se trouver à l'article purification des drogues simples.

SEPTIÈME ET HUITIÈME SECTIONS.

Je ne parlerai des septième et huitième sections que pour blâmer le principe qui les a créées ; car il ne peut admettre presque aucune précision , et ne peut empêcher de confondre des médicamens étrangers les uns aux autres, soit qu'on veuille les rapprocher d'après leurs propriétés médicinales ou chimiques, soit enfin d'après leur mode de préparation. Ainsi, on y trouve réunis ou plutôt confondus sous le principe d'une préparation chimique les éthers et les sels, les sulfures, les savons avec les eaux minérales. En outre, à chaque instant cette classification se trouve détruite, car les sels, les acides sont bien autant formés par synthèse qu'extraits par l'analyse. Il en est de même des chlorures d'oxides, etc.

Enfin, les neuvième et dixième sections ont été formées en vertu d'un principe qui est trop variable et trop incertain. Depuis long-temps aussi a-t-on blâmé ces divisions peu précises, qui mélangent et rassemblent des productions aussi différentes, et qui surtout pèchent autant contre leurs principes mêmes, comme par exemple les espèces, les poudres, qui certainement sont aussi souvent externes qu'internes.

Tels sont, Messieurs, les observations que je me permets sur la division entière de cet ouvrage. Peut-être en démontrent-elles l'insuffisance actuelle, de même que la nécessité d'une meilleure langue pharmaceutique et d'une nomenclature en rapport avec l'état avancé de la science. J'aborde maintenant les généralités et les spécialités de chaque section. C'est là sans doute que j'éprouverai le plus de difficultés ; c'est là que j'aurai le plus besoin d'indulgence ; c'est là aussi que je la demande avec plus d'instance.

MATIÈRE MÉDICALE.

Les principaux avantages que se sont proposés les auteurs du Codex étaient de réunir en quelques pages les noms et les propriétés des substances employées, de déterminer leur pureté, d'indiquer leurs succédanées, etc. ; mais on conviendra sans peine que ces tableaux ne sont et ne peuvent-être que provisoires, parce que les sciences avancent toujours, et que chaque

jour ajoute quelques faits nouveaux aux faits déjà connus. Sous ce rapport les auteurs du Codex sont dans la loi commune ; mais on peut critiquer autre chose, une rédaction peu en harmonie avec la nomenclature chimique, des omissions et des erreurs même.

1^o Ainsi on omet la cristallisation de l'acétate de plomb, dont les prismes quadrangulaires diédriques sont cependant bien précis et bien déterminés.

2^o La plupart des métaux, l'argent, l'antimoine par exemple, ne sont pas assez bien caractérisés, car on n'y indique pas même les réactifs essentiels du chalumeau ou de la voie humide.

3^o Les sels sont mal décrits : on devrait dans des phrases concises rappeler les propriétés chimiques et physiques de ces corps et les décrire avec netteté et précision : on pourrait y joindre aujourd'hui l'emploi des formules atomistiques de M. Berzélius.

Je justifie par un exemple l'observation que j'émet : le sous-carbonate de chaux est décrit comme un sel peu soluble, (il ne l'est pas du tout) produisant une vive effervescence avec les acides, formant des sels solubles dans l'eau, (on ne dit pas lesquels) donnant lieu à un précipité avec l'oxalate d'ammoniaque : outre le vague qui règne dans cette description, comment distinguer ce sel d'avec le carbonate de baryte, de strontiane, ou leur sulfite, etc., etc.?

4^o La description de l'étain s'applique en tout très bien au plomb, dont il ne diffère que par sa pesanteur..... Mais il serait si facile de les différencier d'une manière complète par leurs réactions avec les sulfures, les jodures, les sulfates.

5^o Plus bas on ajoute aux caractères du deutocide de plomb celui de se réduire au feu du chalumeau ; mais ce caractère ne se réalise qu'au feu de réduction, et cette observation indispensable n'est pas mentionnée.

L'on voit que dans cette première partie de la matière médicale il y a peu de précision : il y a des descriptions vicieuses ; l'on a omis des caractères importants, ceux des réactifs surtout, ainsi que les formules chimiques et la cristallisation : dans la seconde partie je regarderai comme indispensable de mieux caractériser les sucs d'accacia d'avec les sucs analogues, tels que ceux de cachou, d'hypociste, de kino : ces divers extraits en effet possèdent tous les mêmes propriétés que le *Codex* indique comme spéciales ; ainsi elles sont solubles dans l'eau, précipitent les per-sels de fer, la géla-

tine, etc., c'est à dire qu'elles sont astringentes et solubles; les falsifications si nombreuses dans ces produits ne sont qu'à peine indiquées, et les moyens de les reconnaître sont omis complètement.

Ces mêmes observations s'appliquent aussi aux résines et gommés résines.

Elles s'appliquent encore aux diverses espèces de séné, dont les falsifications et les altérations sont si nombreuses et si importantes à reconnaître, soit qu'on y ait mêlé des feuilles d'arguel, ou cynanchum oleæ folium, qui causent comme on le sait de violentes coliques, soit que l'on ait mélangé les diverses espèces de séné palte, tripoly ou moka. On aimerait à voir citer dans un tableau de matière médicale la gomme bassora, etc.

Je ne répéterai pas, mais je rappellerai seulement les réflexions aussi justes que savantes des rédacteurs du *Journal de Pharmacie*, relatives au mastic, aux racines de calaguala, de columbo, au suc de kino, etc.

Les caractères génériques et spécifiques des animaux de la matière médicale ne sont pas assez bien traités; les genres et les familles de M. Cuvier ne sont pas même indiqués: par exemple en parlant du musc on devrait au moins dire qu'il est retiré du moschus moschiferus, mammifère ruminant sans cornes, et du genre des chevrotins; pour le castoréum qu'on le retire du castor fiber, mammifère onguiculé, rongeur; que l'ambre gris provient du physeter macrocephalus, mammifère cétacée; que ce n'est point une partie de ses excréments, comme le disent les auteurs invoqués par le Codex, mais bien probablement un bézoard ou un calcul d'après MM. Pelletier et Caventou.

Enfin il me semblerait convenable de se tenir au courant de l'histoire naturelle et d'en suivre tous les progrès.

On désirerait encore voir quelques détails de plus sur les espèces de sangsues, sur leurs différences: on devrait distinguer par leurs caractères essentiels l'hirudo officinalis d'avec le sanguisorba et d'autres variétés qui ne mordent pas ou bien dont les plaies sont parfois vénéneuses. Ces espèces se trouvent très fréquemment mêlées dans le commerce, et lorsqu'elles sont fournies aux malades elles causent parfois de graves accidens: ne devrait-on pas signaler les falsifications des cantharides avec le mylabris chicorii, leurs altérations; ne devrait-on pas aussi parler dans cet exposé de matière médicale des animaux dont la chair est journellement ordonnée tels que le bœuf, le veau, le mouton, les gallinacées (coq perdrix), les palmipèdes lamelli-rostrés (canards).

Dans la quatrième section je n'ai à signaler que le désir de voir spécifier

la pesanteur de la plupart des médicamens simples ; pesanteur qui a été prise avec soin par l'illustre Lavoisier.

FORMULES.

SECONDE PARTIE.

SECTION PREMIÈRE.

Election, Récolte et Conservation.

Dans cette partie, qui est d'un très-grand intérêt, le Codex est malheureusement un peu trop bref ; car il omet tout ce qui est relatif à l'élection et à la récolte de la matière médicale, minérale et animale ; et dans le peu de mots accordés aux végétaux il omet plusieurs influences très importantes telles que celles de la localité du climat. Cependant les plantes ont des propriétés bien différentes, bien autrement énergiques suivant qu'elles croissent sur les montagnes ou dans les plaines, dans les lieux humides ou dans les terrains arides. Plusieurs ombellifères par exemple (*Pheracleum spondylium*) sont très aromatiques dans le second cas et presque vénéneuses dans le premier. La bourrache renferme du sulfate de chaux et de potasse étant jeune, et ne renferme plus que des nitrates dans sa maturité.

Par rapport à la récolte, il est plusieurs règles oubliées dans le Codex ; et cependant c'est à l'observation minutieuse des détails d'élection qu'un pharmacien doit un bon choix de plantes actives. Ces observations s'appliquent à l'élection des racines, des bois et des fleurs. Il serait bien convenable que le Codex offrît des règles sûres et spéciales pour chaque substance, propres à diriger cette opération abandonnée à l'empyrisme et aux caprices aussi bien qu'aux lumières de chacun. Par exemple le Codex recommande de choisir les tiges au printemps et avant la feuillaison. Cependant les tiges ne sont pleines à cette époque que d'une sève aqueuse et inerte. Les sucres propres ne sont encore que peu formés, tandis que récoltées à l'automne cette condition se trouve remplie, et elles ne sont cependant pas encore dures et ligneuses, car elles ont alors la sève de la poussée d'automne, qui leur donne de la fraîcheur. Il vaut donc mieux, comme Baumé, récolter les tiges à cette époque qu'au printemps. Il en est de même pour les écorces,

que le Codex laisse recueillir vers la fin de l'hiver et au printemps, comme celles de marronniers, d'orme ; et en outre cet ouvrage n'indique pas la récolte spéciale de l'écorce de sureau, qui est cependant bien différente quand on prend la première ou la seconde.

Quand aux généralités indiquées pour la récolte des feuilles et des fleurs elles sont tout à fait insuffisantes.

Elles peuvent même induire en erreur, parce que les exceptions ne sont point mentionnées, et que par là on est exposé à cueillir les feuilles de mauve, de saponnaire comme celles de bourrache, de pariétaires, d'absinthe, ou de tanaïs. Les feuilles mucilagineuses le sont cependant bien plus au printemps que plus tard, les feuilles aromatiques le sont au contraire bien moins avant qu'après la floraison.

A l'exception de la centaurée le nom des sommités fleuries n'est pas même cité. Que fera alors le pharmacien lorsqu'il recueillera le melilot, l'origan, le millepertuis ?

Le Codex ne donne qu'une formule pour la récolte de tous les fruits ; il les fait prendre mûrs lorsqu'on veut les employer de suite, et non tout à fait mûrs lorsqu'on veut les conserver. Cependant une foule d'exceptions ont lieu, et ne sont point indiquées. Je citerai surtout le verjus et les fraises, le cynorrhodon et les baies de sureau, etc.

Je joins ici un procédé pour la conservation des fleurs et des fruits qui pourra peut-être servir pour quelques objets d'histoire naturelle. Ce procédé est fondé sur la propriété qu'a le gaz sulfureux de conserver ces corps en les préservant de la fermentation, et sur la propriété qu'ont les fleurs d'abord décolorées par lui de reprendre leurs couleurs par le contact de l'air. Ainsi les exemples que je vous présente, Messieurs, conservés depuis sept mois, ont d'abord été décolorés par l'acide, puis ils se sont recolorés, lorsqu'après les sortis du contact de ce gaz je les ai exposés à l'air. Pour réussir dans cette expérience il suffit de placer les fleurs et les fruits dans un vase fermé où l'on aura préalablement placé une soucoupe avec du soufre enflammé ; on les y laisse pendant tout le temps qu'on désire les conserver, puis on les retire ; on les expose vingt-quatre ou quarante-huit heures à l'air, et ils sont dans l'état de ceux que je vous présente.

Pour ne pas excéder la longueur d'une thèse je n'entrerai pas dans le détail de plusieurs expériences que j'ai tentées à cet égard ; je me bornerai à dire que les pommes, les poires, les abricots et les pêches conservent bien leurs formes, leurs couleurs, mais non leur saveur ; cette propriété

éprouve une altération dans le genre de celle des fruits conservés par le procédé Bérard ; les petits-pois, quoique encore tendres et frais ne peuvent plus cuire sans devenir d'une dureté assez grande ; les cerises y acquièrent une saveur particulière qui n'est point désagréable, les groseilles y deviennent mauvaises ; quelques substances animales, les poissons, par exemple, soumis à cette influence prolongée quelque temps, deviennent friables et se réduisent en pulpe dans l'eau bouillante ; le bœuf y devient dur et coriace d'abord. Des pigeons que j'avais conservés par ce moyen y sont devenus d'une mollesse extrême, et les os étaient devenus flexibles comme de la gélatine ; ils avaient perdu leur phosphate et carbonate calcaire, mais la couleur des ailes avait persisté : la chair se réduisait en bouillie par la cuisson.

Je n'entrerai pas dans le détail de beaucoup d'autres expériences tentées sur les différens gaz, sur les enveloppes à recouvrir les fruits d'une manière imperméable, telles que la cire fondue, la gomme dissoute et desséchée, le plâtre délayé, etc. ; ces diverses et nombreuses expériences ne m'ont pas offert encore un seul procédé industriel, mais cependant permettent de l'espérer avec quelques chances de succès.

ARTICLE II.

De la Dessiccation.

Les observations précédentes s'appliquent à cet article. Ainsi les règles générales se trouvent seules indiquées, les exceptions et les spécialités sont habituellement omises, et le praticien ne peut trouver aucune différence à employer dans la dessiccation des fleurs de camomille, de violette et de bouillon blanc.

Comme aussi dans la dessiccation des animaux tels que cloportes, vipères ou escargots.

Il serait sans doute bien convenable d'ajouter le tableau de la perte qu'éprouve chaque substance dans sa dessiccation. Ce tableau, très bien fait, se trouve dans le *Traité de Pharmacie* de MM. Henry et Guibourt.

Le *Codex* fait conserver dans le sable les racines de raifort, d'Iris, de scille, et cependant tel n'est point le procédé généralement employé pour la scille ; et l'on sait aussi que l'odeur se développe dans l'Iris par la dessiccation surtout.

Je me permets de proposer un procédé de dessiccation qui peut avoir une utilité spéciale pour quelques fleurs délicates; j'opère de la manière suivante : je cueille les fleurs d'après les règles ordinaires, et quand l'eau étrangère est bien évaporée au soleil je les renferme entre deux couches épaisses de paille sèche; je les serre bien, et au bout de douze ou quinze jours je retire les fleurs sèches; et ayant conservé d'une manière assez complète leurs formes, leurs couleurs et leurs propriétés, par ce procédé, j'ai également réussi à conserver des fruits comme le raisin, la groseille, bien plus long-temps que par les procédés ordinaires.

ARTICLE IV.

De la Purification.

Je signalerai dans ce sujet l'omission de plusieurs médicamens que le commerce fournit habituellement impurs : tels sont presque tous les sels, les acides, les métaux, le charbon animal, etc.; parmi les substances que le Codex cite, on ne recommande pas de mêler et d'agiter les graisses lorsqu'après les avoir fondues et passées à travers un blanchet on les laisse refroidir : cependant si elles se figeaient lentement, il se ferait un départ entre l'oléine et la stéarine, et des deux couches formées, l'une serait plus liquide que l'autre.

ARTICLE VI.

De la Pulvérisation.

Le Codex ne reconnaît que trois modes de pulvérisation, qui ont lieu par contusion, trituration, porphyrisation. Cependant les diverses farines, les poudres de phosphore, de vanille, d'or, d'étain, sortent toutes de ces trois procédés et sont pulvérisées par autant de modes différens. Il conviendrait bien alors, je crois, d'admettre avec des titres différens ces divers modes, comme l'ont fait avec beaucoup de bonheur MM. Idt et Chevalier; mais il conviendrait surtout de n'omettre aucun exemple, et c'est ce que ne fait pas le Codex en oubliant plusieurs des poudres précitées et de la plupart des résines et gommés-résines. Pour ces dernières on ne peut guère les pulvériser que par un temps froid, et après les avoir long-temps soumises au bain-marie pour en chasser l'huile essentielle.

Dans plusieurs cas, cet ouvrage laisse les praticiens dans un doute d'où il

leur est difficile de sortir. Ainsi, il ordonne simplement de piler la racine de jalap, et fait pulvériser de même les racines de rhubarbe, de gentiane, d'aunée et toutes les autres. Mais le pharmacien saura-t-il quelles sont les autres racines si l'on réunit sous une même formule des substances aussi hétérogènes que les racines d'arum, de cinoglosse, de colchique, de jalap et d'aunée, qui se pulvérisent par divers procédés avec des précautions particulières? En parlant de la poudre de quinquina gris le Codex omet de recommander d'enlever de la surface tous les lichens qui la recouvrent. Il n'indique non plus aucune différence entre les quinquinas : il y en a de grandes cependant. Il devrait enfin donner les quantités de poudres obtenues d'une certaine quantité de matière. De cette manière on aurait dans toutes les officines des poudres identiques pour leurs qualités. Un exemple fera sentir cette nécessité. La coloquinte, d'après le tableau de MM. Henri et Guibourt, doit donner 50 parties %, le reste doit être rejeté comme ligneux et inert. Mais tous les pharmaciens n'en retireront-ils que cela? Alors le médecin en ordonnant 1 scrupule n'en fera réellement prendre que la moitié chez les uns et le double chez les autres. Il convient enfin que le Codex mette tant de précision dans les formules que tous les médicaments soient semblables ; par là on multipliera les succès de la médecine, et on éloignera cette incertitude qui l'accompagne quelquefois et qui peut être attribuée en partie à la cause que j'indique.

SECONDE SECTION.

ARTICLE IV.

Pulpes.

Je n'aurai d'autres observations à présenter sur cet article que relativement au procédé employé pour les pulpes de scille, de lys, de pruneaux. On prescrit d'envelopper ces corps de papier et d'une pâte de farine pour les faire cuire sous la cendre. Mais l'incertitude de ce procédé doit bien faire adopter plutôt celui de MM. Henry et Guibourt, (la coction par la vapeur) avec les modifications qu'il serait peut-être nécessaire d'y introduire pour les différens cas. Cet appareil est composé, on le sait, d'un vaisseau où l'eau doit bouillir, d'un vase en étain percé de petits trous par les surfaces inférieures et latérales ; ce vase, dans lequel on a placé les plantes, ferme le premier et est soumis à la vapeur qui s'y forme ; par ce moyen on a des

pulpes préparées d'une manière toujours égale; cependant pour prévenir l'inconvénient qui résulte du contact de la plante et de l'eau dont une partie retombe dans le premier vase après avoir dissout une partie des suc, on pourrait opérer dans des vases clos, alors la substance cuirait directement dans sa sève.

ARTICLE III.

Alcools.

Il paraît peu convenable que le Codex retranchant dans les formules des corps inerts, en permette cependant l'emploi comme dans les formules de l'eau vulnéraire spiritueuse, du baume de Fioraventi, de l'alcoolat carminatif de Sylvius.

Il serait bien désirable que l'on supprimât les expressions surannées de sel huileux volatil liquide ou concret de corne de cerf, et qu'on les remplaçât par les termes uniques et invariables de carbonate d'ammoniaque solide ou dissout dans l'huile empyreumatique.

SECTION III.

ARTICLE 1^{er}.*Tisanes et Apozèmes.*

On n'établit pas des règles assez sûres et assez précises pour la préparation de ces médicamens. Ainsi, par exemple, on ne différencie presque pas les racines, les écorces et les bois qui doivent supporter l'ébullition d'avec ceux qui ne peuvent la supporter sans altération. Je citerai la décoction de quinquina simple, qui est préparée par une ébullition de quelques minutes seulement, tandis que l'apozème apéritif est entretenu en ébullition pendant un quart d'heure entier; cependant les racines tendres et amilacées sont altérées par cette longue décoction; elles ne peuvent supporter qu'une simple infusion : alors les principes médicamenteux se trouvent seuls dissous dans le véhicule, et l'amidon en reste isolé, tandis qu'il se dissout par l'ébullition, et en trouble ensuite la liqueur, en s'en précipitant par le refroidissement, combiné à une partie des principes actifs, surtout s'il y en a d'astringens. Le contraire de ces phénomènes arrive avec le kina, dont les

propriétés ne se développent que par une ébullition longue et soutenue. Il conviendrait en outre d'effiler ou pulvériser la plupart de ces racines, et de ne leur faire subir qu'une infusion plus ou moins prolongée. Le Codex devrait signaler tous ces cas.

Les doses ne sont point assez précisées dans cet ouvrage; on y permet seize ou trente-deux grains de gomme adraganthe pour le lock blanc sans émulsion; on ne rejette, ni on ne prescrit l'emploi des écrevisses dans le bouillon de colimaçons, dont on ne détermine aucunement la préparation; ils sont cependant loin d'être inerts; on ajoute que le camphre peu soluble dans l'eau pure le devient un peu plus dans l'eau gommée, sucrée ou acide, et on ne dit pas s'il faut se servir de ces véhicules ou du premier. Mais comment alors préparer dans des pharmacies différentes des médicamens identiques?

ARTICLE II.

Vins médicinaux.

Il y a long-temps qu'on s'est élevé avec raison contre les préparations semblables aux vins chalibé, émétique, etc., préparations qui sont toujours incertaines dans leurs effets vu l'incertitude de leur composition. Le vin de quinquina participe aussi à ce grave inconvénient suivant la proportion plus ou moins grande de sa matière colorante ou de ses sels, qui réagissent plus ou moins sur le quinquina.

ARTICLE III.

Huiles.

Le Codex laisse bouillir l'huile d'olives avec les feuilles d'hypéricum; cette ébullition nuit cependant beaucoup à la qualité du médicament; pendant cette coction les principes actifs se dégagent ou s'altèrent, et l'huile elle-même contracte de l'âcreté par la formation des acides gras.

ARTICLE V.

Teintures.

Il serait à désirer peut-être que les teintures de propriétés analogues entre elles qui ont un alcool de même force pour menstrue eussent la même énergie

chacune dans leur genre et à la même dose. Pour y parvenir il faudrait employer des quantités de matière première qui donnassent à l'alcool la même quantité de principes actifs. Le Codex au contraire recommande pour la même quantité d'esprit de vin des quantités exactement semblables de quinquina, d'absinthe, de scille, de colchique, de jalap, de noix vomique, etc.; mais toutes ces substances différemment solubles dans le même liquide donnent des rapports très éloignés semblables à 1 : 25 : 20, à 6, à 28, à 43, à 36, etc.; c'est, il me semble, compliquer inutilement l'étude de la thérapeutique que de donner la teinture de gayac à vingt-deux gouttes par exemple, et la teinture de jalap à quarante-trois gouttes; mieux vaudrait les pouvoir ordonner à la même dose à peu près.

Ces formules ne paraissent pas en rapport avec l'énergie des médicaments; ainsi la teinture de scille, qui est si active, renferme une partie extraite de cette substance sur sept, tandis que la teinture de gentiane, beaucoup moins puissante, renferme une seule partie d'extrait sur dix-sept parties de teinture.

La règle que je demande pour les teintures alcooliques et étherées est déjà mise en pratique pour la généralité des sirops analogues entre eux que l'on ordonne presque à la même dose.

SECTION V.

ARTICLE VI.

Sirops.

La formule du sirop de tolu du Codex paraît vicieuse par la trop grande quantité de baume; le sirop de benjoin est dans le même cas : ce qui le prouve c'est la cristallisation de l'acide benzoïque dans le sirop refroidi.

Cet ouvrage permet de préparer les sirops de fumeterre, de treffle-d'eau avec une ou deux parties de sucre.... Comment alors avoir des médicaments semblables quand les doses varient de moitié?

La quantité d'acide hydro-cyanique prescrite pour le sirop est de beaucoup trop forte; il faudrait adopter la formule de M. Magendie.

Comment le Codex permet-il d'ajouter ou de retrancher au sirop de mercuriale composé une infusion de séné?

SECTION VI.

ARTICLE III.

Extraits.

Parmi les règles générales relatives aux extraits que cet ouvrage prescrit on a oublié d'indiquer les plantes, les racines qui devaient subir une décoction, une infusion ou une simple macération : cette remarque est cependant bien importante ; elle a été signalée spécialement par M. Soubeirau, et mérite bien de l'être dans le Codex. Si on omet ces précautions on obtiendra des extraits en partie insolubles, (à cause de la combinaison du tannin et l'amidon) ou bien des extraits peu actifs. Plus que dans tout autre cas il serait convenable dans celui-ci de donner les propriétés du médicament bien préparé, de manière que chaque opérateur pût vérifier si son extrait a les propriétés voulues, s'il est soluble en totalité ou en partie dans l'eau, s'il est amer, sucré ou astringent.

Il est étonnant que le Codex fasse l'extrait de myrrhe en dissolvant cette substance dans l'eau et faisant évaporer l'infusion : il ne doit y avoir que 66 parties solubles de gomme plus ou moins pure, et les $\frac{3}{4}$ /000 de résine restent nécessairement pour résidu ; le Codex omet les formules d'une foule d'extraits, tels que ceux de salsepareille, gayac, sassafras, jalap, etc.

Il sera indispensable de donner un procédé pour l'extraction de la quinine et la fabrication de son sulfate. Relativement à ce sujet je me permettrai de dire le résultat de quelques essais que j'ai tentés sur l'exploitation des quinquinas ; peut-être le procédé que je vais décrire ne vaudra pas le procédé actuel ; mais peut-être aussi pourra-t-il par la suite être employé avec avantage (dans les pays où l'usage de l'esprit-de-vin est très coûteux) tant par la rapidité de l'opération, que par le peu de frais occasionnés ; ce procédé est fondé sur la décomposition à chaud des sels ammoniacaux par les bases salifiables végétales, sur la précipitation de l'alumine par l'ammoniaque libre et sur la combinaison insoluble de la matière colorante du quinquina avec l'alumine. Pour opérer, je traite directement le quinquina par 200 grammes d'alun ammoniacal dissout dans la quantité d'eau ordinairement employée ; j'y ajoute aussi la dose ordinaire d'acide muriatique, et j'épuise ainsi les écorces ; alors je sature en presque totalité l'acide libre par un lait de chaux, et je neutralise ensuite complè-

tement par de l'ammoniaque, j'en verse même un léger excès. J'obtiens par là une dissolution de sel ammoniacal et de sel calcaire, plus un précipité formé d'alumine combiné avec la matière colorante, de quinine et de sulfate de chaux; mais par l'ébullition le sel ammoniacal est décomposé, la quinine s'empare de son acide, se dissout dans la liqueur, d'où on peut la précipiter, la laver et la sulfater; comme on le voit, ce procédé évite l'emploi de l'alcool, et la majeure partie des opérations. Mais je n'ai retiré à la vérité par ce procédé que les trois quarts de la quinine, l'autre quart est resté dans la laque alumineuse, d'où je l'ai presque tout retiré. J'en ai perdu peut-être la huitième partie du tout.

J'ai opéré encore de la manière suivante, et je me plais à témoigner ici à M. Pelletier toute la gratitude que je lui dois pour l'obligeance extrême qu'il a mise à me permettre de faire des essais chez lui; je traite le kinkina par la première partie du procédé ordinaire, c'est à dire par l'eau acidulée, puis cette dissolution par la chaux; je prends alors cette laque calcaire hydratée, et je la fais bouillir avec 5 ou 6 onces d'alun de glace. L'alun se trouve encore décomposé, l'alumine est mise à nu par la chaux, et l'ammoniaque par la quinine; j'ai de suite une dissolution claire et presque incolore de sulfate de quinine, d'où je peux la précipiter et la traiter après par l'acide sulfurique faible et le charbon. La théorie de cette opération est bien simple et bien claire, et paraît assez positive; cependant je dois avouer que je n'ai pas retiré la totalité de la quinine, ce que j'attribue à la décomposition partielle du sulfate de quinine, soit par l'alumine en grand excès, soit par la matière colorante rouge; telles étaient les réflexions que j'avais à vous soumettre, messieurs, sur cet intéressant sujet.

SECTION VII.

ARTICLE 1^{er}.

Acides.

Le Codex devrait indiquer un procédé plus facile et plus sûr pour distiller l'acide sulfurique du commerce, car par le sien les ballons se brisent presque toujours; il me semble préférable (et je me permets de citer le mode de distillation que je suis) d'adapter au premier récipient un tube de welther qui aboutit à un flacon que l'on peut remplir et entourer d'eau froide: le premier flacon reste plongé le plus possible dans l'eau chaude; par ce procédé je distille toujours cet acide sans accident. Le Codex

oublie d'indiquer l'emploi de quelques fragmens de verre dans la cornue pour éviter les soubresauts.

Les proportions qui sont indiquées pour la production de l'acide nitrique ne sont point les meilleures ; car d'après la théorie des nombres proportionnels il faudrait parties égales de nitre et d'acide sulfurique du commerce, au lieu de deux tiers d'acide, proportion qu'indique le Codex : l'expérience vient bien en outre à l'appui de cette opinion puisque M. Thénard en expérimentant a trouvé ces proportions, comme étant les meilleures. En effet 589,92, nombre proportionnel de la potasse exige pour sa transformation en bisulfate 1205,3, 2 proportions d'acide sulfurique 1002,32 ; il faut donc au moins cette quantité d'acide sulfurique, pour dégager tout l'acide nitrique du nitrate de potasse qui égale à peu près 789,45 acide nitrique concentré : l'expérience directe a donné 720, tandis que l'on n'en retire par les autres proportions que 510.

Je ne parle de l'acide phosphoreux que pour signaler l'erreur de nomenclature ; en le citant le Codex veut parler de l'acide hypo-phosphorique, ou phosphatique et non pas phosphoreux : cependant il y a une grande différence dans les propriétés comme dans la préparation.

En calculant d'après la même théorie atomistique on trouve fautives les proportions données par le Codex pour la fabrication de l'acide tartrique ; elles devaient être 2371 parties tartrate acidulé de potasse (crème de tartre), 632 parties de craie, et 613 parties acide sulfurique ; on aurait en poids 1467 de tartrate de chaux décomposable par les 613 parties d'acide sulfurique ; on aurait 1536 tartrate neutre de potasse que l'on décomposerait par 1600 parties d'hydro-chlorate de chaux cristallisé, d'où résulterait un nouveau précipité de tartrate calcaire que l'on traiterait comme le précédent ; plusieurs autres formules analogues manquent de justesse sous ce point de vue.

Il serait bien à souhaiter qu'une seule et même recette fût donnée pour la préparation de l'acide hydrocyanique, qui varie tant dans l'énergie de ses propriétés suivant les circonstances dans lesquelles on l'a obtenu.

Les appareils employés pour la fabrication du bicarbonate de soude, que M. Polydore Boullay a récemment importés d'Angleterre, paraissent bien supérieurs à ceux que recommande le Codex : il serait avantageux de les signaler.

Dans le procédé du carbonate de magnésie indiqué par cet ouvrage il est nécessaire de faire bouillir la liqueur ; sans cette précaution une partie du sel magnésien resterait dissout dans le sulfate de soude ou à l'état de bicarbonate.

Les proportions données pour obtenir l'ammoniaque ne sont pas bonnes ;

il faudrait de sel ammoniac 67 et de chaux 36 au lieu de parties égales : ces nombres sont donnés par la théorie atomistique.

ARTICLE III.

Métaux et Oxides.

L'éthiops martial indiqué par le Codex sous le nom de protoxide de fer est un deutoxide, le safran de mars apéritif est un sous-trito-carbonate de fer au lieu d'un sous-dento-carbonate.

SECTION VIII.

ARTICLE III.

Sels.

Il est impossible de préparer le muriate de magnésie comme le muriate de chaux, car il est incristallissable et se décompose en grande partie par l'évaporation à siccité.

En donnant le procédé du sous-acétate de plomb le codex dit bien qu'il faut employer l'oxide de plomb vitreux fondu; mais il devrait y ajouter très finement pulvérisé, car sans cette opération l'on aurait beaucoup de peine à tout l'attaquer, si toutefois on en pouvait venir à bout.

Plusieurs praticiens emploient la poudre d'algaroth ou le sous-chlorure d'antimoine qu'avaient employé d'abord Bergman, Schéle, etc.; pour préparer le tartre émétique le Codex a adopté un procédé qui paraît plus long, car il ne permet que difficilement la séparation du tartrate de chaux, qui salit toujours l'émétique.

Il paraît fort inutile d'employer pour le kermès 128 parties de carbonate de soude pour 6 parties de sulfure d'antimoine; ces proportions paraissent tout à fait vicieuses, et ne sont point en harmonie avec celles que donnent les pharmacologistes.

Plusieurs formules des eaux minérales sont fausses surtout en ce qu'elles ne donnent pas toutes les substances qui se trouvent dans les eaux naturelles: les sulfates de soude et de chaux sont omis dans les eaux de Bourbonne-les-Bains; le carbonate de chaux admis dans l'eau de Seltz par Bergman par la Pharmacopée de Stokholm n'est pas non plus prescrit dans la Pharmacopée française.

SECTION IX.

ARTICLE 1^{er}.*Espèces.*

Dans les espèces sudorifiques pour décoction le Codex réunit des racines qui ne peuvent pas subir cette opération; car le bois de gayac peut être soumis long-temps à la décoction, tandis qu'au contraire la racine de salsepareille, qui est amilacée, ne doit éprouver qu'une macération ou un infusion au plus.

On aimerait à voir changer les formules des poudres dentifrices : en effet ce genre de médicament doit d'abord être un acide assez actif sur le tartre des dents, en raison de la crème de tartre; mais bientôt son action devient nulle et se borne à l'effet purement physique des autres corps qui la composent, puisque les corps acides et absorbans sont en contact. On éviterait cet inconvénient en remplaçant les poudres absorbantes par du tartrate de chaux, et en ajoutant au mélange une quantité déterminée de crème de tartre. Ainsi on aurait une poudre qui serait toujours également active.

ARTICLE IV.

Conserves.

Les proportions indiquées pour la conserve de roses rouges ne sont point adoptées par les pharmaciens; en général ils préfèrent 1 partie de pétales de roses, et trois de sucre, à 11 de sucre pour la quantité de roses précitée. Il est étonnant que le Codex ait conservé les mêmes proportions pour les roses fraîches que pour les roses sèches. Je crois pouvoir ajouter en outre que beaucoup de praticiens n'admettent pas les formules du Codex pour ces conserves, parce que, disent-ils, elles fermentent au bout de peu de temps. Beaumé l'avait déjà dit, et avait proposé de les remplacer par des conserves extemporanées et faites avec les poudres.

En parlant du chocolat le Codex n'y ordonne point de gomme adraganthe ou de gomme arabique; cependant on y en introduit ordinairement. Peut-être devrait-il aussi donner des formules de chocolats de santé.

ARTICLE VII.

Pilules.

Il est impossible d'admettre, comme le fait le Codex, la formule des

pilules de Béloste, où 176 parties de résine, d'aloès, de macis et de mercure absorbent 384 parties de miel; la plupart des auteurs pharmacologistes se sont élevés contre elle, et en ont proposé de bien préférables.

SECTION X.

Médicaments externes.

ARTICLE II.

Fomentations.

La fomentation émolliente et résolutive me paraît vicieuse en ce que le sous-acétate de plomb est entièrement précipité par les substances végétales de la décoction, en ce que les propriétés émollientes sont par conséquent détruites ainsi que la propriété résolutive du sel de plomb.

ARTICLE V.

Cérats.

Il eût été à désirer que le Codex indiquât pour les cérats des quantités de cire plus fortes en été qu'en hiver; car dans l'été si l'on n'augmente pas la cire le cérat est presque fluide, il se rancit plus vite, et l'huile s'en sépare.

La pommade au phosphore me paraît mal formulée. Au lieu de faire bouillir aussi long-temps l'axonge, et par conséquent au lieu de faire réagir dessus aussi long-temps le phosphore, qui se transforme en acide phosphorique par l'air, ou en hydrogène phosphoré au moyen des élémens de la graisse, il conviendrait mieux ce me semble de mêler une dissolution d'un gramme de phosphore dans l'essence de lavande sur 1000 d'axonge. Ce médicament serait au moins toujours identique.

ARTICLE VII.

Sparadraps.

Dans la préparation de la toile de mai le Codex aurait pu supprimer l'alcool pour dissoudre la cire: l'huile et le beurre suffisent bien pour cela, et il est très probable que l'alcool ne communique pas des propriétés particulières à ce médicament.

Le Codex a omis une précaution d'une haute importance et qui est générale pour les escarrotiques qu'il emploie. C'est qu'on ne peut les préparer

qu'extemporanément; sans cela ils perdraient leurs propriétés premières et en acquerraient d'autres. Les trochiques escarrotiques simples, ceux de minium sont dans ce cas par suite de la réaction de leurs principes organiques et de sels qui y entrent.

ARTICLE VIII.

Escarrotiques.

J'ajouterai à toutes ces observations que je viens de présenter le désir de voir des formules pour tous les médicamens nouveaux dont notre thérapeutique s'est enrichie dans ces dernières années, tels que l'Iode, le brôme et leurs nombreux composés; tels encore que les chlorures de chaux, de potasse, ou de soude; les nombreuses recettes des composés d'alcalis végétaux dus aux savans travaux de MM. Pelletier, Caventou, Robiquet, etc. Je désirerais voir adopter des médicamens anciens que nos plus savans praticiens ordonnent encore journellement, tels que le baume de Chiron, la pommade d'Authenrieth, de Desault.

Par quelques recettes je voudrais voir réparer les omissions qui ne permettent qu'à quelques pharmaciens instruits de produire de la glace extemporanément pendant l'été dans la campagne. Je voudrais voir donner des formules de beaucoup de médicamens très employés, tels que les orangeades, les limonades cuites ou crues, minérales ou végétales, tels que les moxas, les errhines, les masticatoires, etc.

Je termine enfin, messieurs, ces nombreuses observations; elles vous auront sans doute paru bien longues; puissent-elles au moins vous paraître justes. Si j'avais été plus habile, sans doute j'aurais pu être plus concis; mais simple élève de ces maîtres dont j'ai osé apprécier le travail, il m'a été impossible de le faire sans entrer dans des détails parfois minutieux, et sans prouver au moins une partie de ce que j'avançais: le temps et les circonstances ne m'ont pas permis de m'y consacrer autant que cet intéressant sujet l'exigerait; j'ai simplement voulu continuer ce que de bien plus habiles que moi avaient commencé; j'ai voulu aussi exprimer les vœux que je faisais pour la restauration d'une profession distinguée, mais qui n'acquerra l'importance et les égards qu'elle mérite que lorsque l'on en aura détruit les abus, que lorsqu'on y aura fait les révisions nécessaires, que l'on y aura introduit de nombreuses améliorations..... Et quel sujet plus pressant que le Codex?

de l'extemporanéité ; sans cela ils perdraient leurs propriétés pharmaceutiques et acquerraient d'autres. Les trochisques escarotiques simples, ceux de minium sont dans ce cas par suite de la réaction de leurs principes organiques et desels qui y entrent.

ARTICLE VIII.
Escarotiques.

J'ajouterais à toutes ces observations que je viens de présenter le désir de voir des formules pour tous les médicaments nouveaux d'acteurs thérapeutiques et enrichie dans ces dernières années, tels que l'acide, le bromure et leurs nombreux composés ; tels encore que les éphedrine, le chaux, de potasse, ou de soude ; les nombreuses recettes des composés d'acides végétaux dans aux savans travaux de M. Pelletier, Caventou, Robiquet, etc. Je désirerais voir adopter des médicaments anciens que nos plus savans praticiens ordonnent encore journellement, tels que le baume de Citron, la pomme d'Ambroisie, de l'esprit.

Par quelques recettes je voudrais voir réparer les omissions qui ne paraissent pas dans quelques pharmacopées de produire de la glace extemporanément pendant l'usage. Je voudrais voir donner des formules de beaucoup de médicaments employés, tels que les amoniacs, les limonades de citre ou de citron, les sirops, les émulsions, les



Je termine enfin, messieurs, ces nombreuses observations ; elles vous auront sans doute paru bien longues ; puissent-elles au moins vous paraître utiles. Si j'ai été plus habile, sans doute j'aurais pu être plus court ; mais il m'a été difficile de ces matières dont j'ai osé apprécier le travail, et sans impossible de la faire sans entrer dans des détails parfois minutieux, et sans pouvoir au moins une partie de ce que j'ai avancé : le temps et les circonstances ne m'ont pas permis de m'y consacrer autant que cet intéressant sujet l'exigeait ; j'ai simplement voulu continuer ce que de bien plus habiles que moi ont commencé ; j'ai voulu aussi exprimer les vœux que je faisais pour la restauration de nos professions distinguées, mais qui n'acquiescent l'importance et les égards qu'elle mérite que lorsque l'on en aura débarrassé les abus ; que lorsqu'on y aura fait les révisions nécessaires, que l'on y aura introduit de nombreuses améliorations..... Et quel sujet plus pressant que le